

Extrait du Affiche le re des Délibé du Conseil Con ID : 078-200034130-20221019-20221074-DE

Envoyé en préfecture le 25/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022 Affiché le des Délibérations

Date de la séance
Le 19 octobre 2022
Date de convocation
Le 13 octobre 2022

Nombre de délégués
En exercice 34
Présents 23
Procurations 8
Excusé 1
Absents 2

Date de publication

Le 13 octobre 2022

N° 2022-10-74

OBJET:

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021 ASSOCIATION GEM EMPLOI

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

L'an deux mille vingt-deux

Le mercredi 19 octobre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle annexe du conseil municipal de Mareil Sur Mauldre, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents:

Commune d'ANDELU: Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel

DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

<u>Commune d'HERBEVILLE</u> : Vincent GAY <u>Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE</u> : Nathalie CAHUZAC

<u>Commune de MAULE</u>: Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Jean-Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE:

<u>Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE</u>: Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE

Procurations:

- Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL
- Agnès TABARY à Adriano BALLARIN
- Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE
- Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE
- Hajer RIVIERE à Sidonie KARM
- Eric MARTIN à Vincent GAY
- Christelle BARDEILLE à Christine CAILLAT
- Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

Excusé: Frédéric MUSILLAMI

Absents: Jérôme COTIGNY, William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Caroline QUINET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte du rapport d'activités 2021 de l'association GeM Emploi.

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI réunie le 12 octobre 2022 ;

ENTENDU l'exposé de M. Adriano BALLARIN, vice- Président en charge du Développement Economique et de l'Aménagement,

Envoyé en préfecture le 25/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022 Extrait du Registre des Délibérati

du Conseil Comn ID: 078-200034130-20221019-20221074-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2021 de l'association GeM Emploi.

Patrick MOISEL



Mise en ligne de l'acte le

..26../..10./2022

• Document rendu exécutoire le ...26../...10./2022